



LIGUE  
NORMANDIE

# LES RAQUETTES LNT

ÉPREUVE FÉMININE PAR ÉQUIPES  
RÉSERVÉE AUX JOEUSES CLASSÉES 30/3 JUSQU'À 30/1



## RÈGLEMENT 2020

# I. INFORMATIONS GÉNÉRALES

## DE QUOI S'AGIT-IL ?

- Une épreuve féminine par équipes non homologuée constituant une alternative à la compétition homologuée traditionnelle.
- Des rencontres composées de 2 simples et 1 double appliquant un format de jeu adapté avec utilisation de balles classiques. Format : 1 set gagnant avec jeu décisif à 6/6 et avantage.
- Une animation sportive et conviviale organisée en 2 phases :
  - Comité (mars/avril/mai)
  - Ligue : samedi 20 juin 2020 à Honfleur.

## QUI PEUT PARTICIPER ?

- Les clubs affiliés, les structures habilitées et les sections Tennis Entreprise.
- Les joueuses licenciées FFT âgées de plus de 18 ans, à l'exception éventuelle de 2 joueuses maximum par équipe pouvant être âgées de 15 à 17 ans.
- Les joueuses classées 30/3, 30/2 et 30/1 n'ayant jamais été classées 15/4 ou mieux (prise en compte du classement mensuel de janvier 2020).
- Possibilité de composer une équipe avec des joueuses rattachées à 2 clubs différents.

## COMMENT INSCRIRE UNE ÉQUIPE DE CLUB ?

- Inscription de l'équipe (ou des 2 équipes) via un formulaire transmis par les Comités.
- Droits d'engagement : 20€ par club.



## II. RÈGLEMENT

### 1. GÉNÉRALITÉS POUR LES PHASES COMITÉ ET LIGUE

#### JOUEUSES

**L'équipe ou les 2 équipes est (sont) composée(s) de 4 joueuses + 1 remplaçante (soit 5 noms à déclarer)\* qui devront :**

- Etre impérativement licenciées FFT ;
- Etre classées 30/3, 30/2 ou 30/1 (au classement intermédiaire de janvier 2020) ;
- Ne jamais avoir été classées 15/4 ou plus ;
- Etre âgées de 18 ans ou plus, à l'exception éventuelle de 2 joueuses maximum pouvant être âgées de 15 à 17 ans.

*\* L'inscription de 5 joueuses est fortement conseillée mais non obligatoire.*

#### COMPOSITION DES ÉQUIPES

- Chaque équipe est composée de 4 joueuses +1 remplaçante :
- La liste des 5 noms doit être communiquée au juge-arbitre avant la phase Comité et reste inchangée pour la phase Ligue.

**Si malgré l'inscription des 5 noms initiaux, il est nécessaire de procéder à un remplacement d'une phase à l'autre, la remplaçante doit :**

- Etre licenciée dans le club de la joueuse remplacée ;
- Le cas échéant, être licenciée dans l'un des 2 clubs associés dans la composition de l'équipe dite « bi-clubs » inscrite dès la phase Comité;
- Etre 30/3 ou 30/1 maximum et n'avoir jamais été mieux classée que 15/5.

### 2. SPÉCIFICITÉS POUR LA PHASE COMITÉ

L'organisation de la phase COMITE est du ressort de la Ligue et de ses Comités.

#### FORMULE

- Par équipes.
- 1 set gagnant avec jeu décisif à 6/6 et avantage.
- Utilisation de balles classiques.
- **Pas de tableau à élimination directe.**
- Deux simples et un double..

#### COMPOSITION DES ÉQUIPES

- **Chaque équipe est composée de 4 joueuses + 1 remplaçante : 2 joueuses de simple et 2 joueuses de double.**
- **La capitaine devra être l'une des 5 joueuses ou remplaçante.**

## II. RÈGLEMENT (SUITE)

### 3. SPÉCIFICITÉS POUR LA PHASE LIGUE

L'organisation de la phase Ligue est du ressort de la Ligue.

#### FORMULE

- Par équipes.
- 1 set gagnant avec jeu décisif à 6/6 et avantage.
- Utilisation de balles classiques.
- **Pas de tableau à élimination directe.**  
La phase Ligue doit se dérouler sous forme de poules et/ou sous forme d'un tableau à départ en ligne avec des matchs de classement (ex. en double).
- Deux simples et un double..

#### COMPOSITION DES ÉQUIPES

- **Chaque équipe est composée de 4 joueuses + 1 remplaçante : 2 joueuses de simple et 2 joueuses de double.**
- **La capitaine devra être l'une des 5 joueuses ou remplaçante.**



Pour toute information complémentaire,  
contactez la Responsable régionale  
du Tennis Féminin de votre Ligue.